

Particuliers

Permis de conduire : demande en ligne de numéro NEPH (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne](#)

Téléservice disponible en français uniquement, accessible via FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS .

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice vous permet de demander en ligne votre **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)**.

Le NEPH est nécessaire pour une 1^{ère} inscription ou pour une nouvelle catégorie de permis de conduire.

Vous pouvez aussi demander à votre auto-école de faire la demande.

Attention

ce téléservice permet uniquement d'obtenir un numéro NEPH. Il ne permet pas de s'inscrire aux épreuves théorique (code) et pratique (conduite) du permis de conduire.

Étapes à suivre :

- 1/ Se connecter ou créer un compte ANTS
 - 2/ Cliquer sur "Nouvelle demande"
 - 3/ Choisir le motif de votre demande "Je m'inscris pour pouvoir me présenter aux épreuves du permis de conduire",
 - 3/ Compléter les rubriques et ajouter les justificatifs demandés
 - 4/ Confirmer la démarche
 - 5/ Suivre son avancement dans votre espace ANTS. Le délai moyen de traitement est de 2 semaines.
- [Permis de conduire](#)

Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure